

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Sixième session

Paris, 21-24 juin 1982

RAPPORT DU RAPPORTEUR

I. INTRODUCTION

1. La sixième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial s'est tenue au Siège de l'Unesco à Paris, du 21 au 24 juin 1982. Y ont assisté : Prof. Ralph O. Slatyer (Australie), président, M. Augusto Carlos da Silva Telles (Brésil), Prof. Nicolaï Gentchev (Bulgarie), M. Youssouf Diare (Guinée), S. Exc. M. Krishna Raj Aryal (Népal), M. Magnus Backes (République fédérale d'Allemagne), vice-présidents et M. Azedine Beschouch (Tunisie), le rapporteur. Cinq autres Etats membres du Comité étaient représentés par des observateurs. Des représentants du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) ont assisté à la réunion à titre consultatif. La liste complète des participants figure à l'Annexe du présent rapport.

2. Après l'ouverture de la réunion par le Président du Comité, M. Makaminan Makagiansar, Sous-Directeur général (Secteur de la culture), a prononcé, au nom du Directeur général, une allocution de bienvenue dans laquelle il a attiré, en particulier, l'attention sur le rôle sans cesse croissant du Comité et sur l'importance des questions soumises à l'examen du Bureau. Rappelant la tenue prochaine de la 2ème Conférence mondiale sur les politiques culturelles, il a souligné également que la sauvegarde du patrimoine a une place importante dans la conception et la mise en oeuvre de ces politiques.

3. Le Sous-Directeur général a informé le Bureau du décès, après une maladie grave de Mme Reina Torres de Arauz, Directrice du Patrimoine historique au Panama et ancien vice-président du Comité, ainsi que de la disparition soudaine du Professeur Aloisio Magalhaes, Secrétaire à la Culture au Brésil et vice-président du Comité. Après l'hommage que le Sous-Directeur général leur a rendu, le Bureau a observé une minute de silence à leur mémoire.

4. Le Bureau a ensuite adopté l'ordre du jour de la réunion en y ajoutant les questions suivantes : les activités de formation financées par le Fonds du patrimoine mondial, l'information du public, le rôle de l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN et le soutien à accorder au Secrétariat.

5. Comme prévu à l'ordre du jour, le représentant du Directeur général, M. Michel Batisse, Sous-Directeur général adjoint (Secteur des Sciences), a fait un rapport sur les activités entreprises depuis la cinquième session du Comité. Après avoir rappelé le rôle joué auprès du Comité par M. Gérard Bolla, actuellement Sous-Directeur général chargé du Secteur de la Communication, M. Batisse a, en particulier, signalé d'une part que, depuis octobre 1981, quatre autres Etats avaient ratifié ou accepté la Convention, ce qui porte à soixante-cinq le nombre total des ratifications ou acceptations ; d'autre part que, grâce aux contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, la situation de la trésorerie du Comité apparaît comme confortable et la gestion du budget saine.

6. Le Bureau a décidé de faire part à M. Gérard Bolla de ses vifs remerciements pour son intérêt personnel et le travail important qu'il a effectué pour la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial.

II. PROPOSITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

7. Trente-huit propositions d'inscription étaient présentées au Bureau, dont trente-sept pour la Liste du Patrimoine mondial et une pour la Liste du Patrimoine mondial en péril. Vingt-quatre biens ont été recommandés pour inclusion dans la Liste du Patrimoine mondial ; ils sont présentés dans la section A ci-dessous. Pour certaines propositions d'inscription, des renseignements complémentaires ont été jugés nécessaires. Ces informations devraient être communiquées au Secrétariat avant le début du mois de septembre 1982, pour qu'elles puissent être transmises aux membres du Comité avant la sixième session du Comité qui doit se tenir dans la première quinzaine de novembre 1982. L'examen des quatre propositions d'inscription qui figurent dans la section B ci-dessous a été différé parce que leur dossier nécessite soit une révision, soit une évaluation plus approfondie. Tout en partageant l'avis exprimé respectivement par l'ICOMOS et l'UICN, le Bureau a recommandé au Comité de ne pas inscrire sur la Liste du Patrimoine mondial les cinq biens qui figurent dans la section C ci-dessous. Quatre autres propositions parvenues au Secrétariat après la date limite de réception n'ont pas été examinées par le Bureau. A cette occasion, ce dernier a rappelé que le Comité a fixé au 1er janvier la date limite de présentation des propositions d'inscription qui seront examinées dans l'année. Une attention toute particulière a été portée à la proposition présentée par le Royaume hachémite de Jordanie d'inscrire la "Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts" sur la Liste du Patrimoine mondial en péril. Cette proposition fait l'objet de la section D ci-dessous. Après avoir pris note de l'évaluation de chaque proposition d'inscription par l'organisation consultative compétente, le Bureau a formulé les recommandations suivantes à l'attention du Comité.

.../...

A. Biens recommandés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Partie contractante
ayant soumis
la proposition
d'inscription du bien
conformément à
l'article 11 de la
C o n v e n t i o n

N° d'ordre

Nom du bien

Critères auxquels
répond le bien

Algérie

179

Tassili n'Ajjer

C(i) + (iii)

"

188

Vallée du M'Zab

C(ii) + (iii) + (v)

"

191

Djémila

C(iii) + (iv)

"

193

Tipasa

C(iii) + (iv)

Le Bureau recommande aux autorités algériennes de fournir un plan de sauvegarde pour toute la zone proposée à l'inscription et d'inclure le Mausolée royal de Maurétanie dit "Kbor Roumia" (Tombeau de la Chrétienne) dans cette proposition d'inscription.

"

194

Timgad

C(ii) + (iii) + (iv)

Le Bureau a partagé l'opinion de l'ICOMOS sur la nécessité de définir une zone non aedificandi afin de préserver l'aspect aussi bien que les réserves archéologiques de ce site.

Australie

181

Parcs nationaux des étendues
sauvages de Tasmanie occidentale

N(i), (ii), (iii), (iv)

Le Bureau demande aux autorités australiennes de préciser leurs intentions au sujet de la construction des barrages, de l'extension éventuelle de l'aire protégée et de la création d'un organisme de coordination de la gestion de cette zone.

"

186

Les Iles Lord Howe

N(iii) + (iv)

Le Bureau demande aux autorités australiennes d'inclure le lagon et le récif corallien dans la zone proposée pour inscription, de prévoir pour ce bien une protection équivalente à celle d'un parc national et de donner des informations sur l'impact des installations de communication envisagées.

Partie contractante
ayant soumis
la proposition
d'inscription du bien
conformément à
l'article 11 de la
C o n v e n t i o n

	<u>N° d'ordre</u>	<u>Nom du bien</u>	<u>Critères auxquels</u> <u>répond le bien</u>
Brésil	189	Centre historique de la ville d'Olinda Le Bureau demande aux autorités brési- liennes de confirmer leur intention de pro- téger Olinda contre les menaces que repré- sente la croissance urbaine de Recife et de fournir un rapport sur le plan de sauvegarde d'Olinda.	Critères à identifier après réception des renseignements demandés
Cuba	204	La vieille ville de La Havane et son système de fortifications Le Bureau demande aux autorités cubaines de compléter le dossier d'inscription par une liste descriptive des monuments principaux de la vieille ville et de fournir des précisions sur les mesures de sauvegarde prévues.	Critères à identifier après réception s renseignements demandés
France	203	Saline royale d'Arc et Senans	C(i) + (ii) + (iv)
Haïti	180	Parc national historique et Citadelle "Sans Souci", Ramiers Le Bureau recommande aux autorités haïtiennes d'observer la plus grande prudence en ce qui concerne les travaux de consolida- tion en cours.	c(iv) + (vi)
Honduras	196	Réserve de la biosphère "Rio Platano"	N(i), (ii), (iii) + (iv)
Italie	174	Le Centre historique de Florence	C(i) + (ii) + (iii) + (iv) + (vi)
Cote d'Ivoire	195	Parc national de Taï Le Bureau demande aux autorités ivoi- riennes d'examiner la possibilité de proposer ce bien pour inscription sur la liste du Patrimoine mondial en Période.	N (iii) + (iv)
Jamahiriya arabe libyenne	183	Site archéologique de Leptis Magna Le Bureau demande aux autorités libyennes de fournir une définition précise du périmètre de protection et d'inclure dans ce périmètre les fortifications et les nécropoles antiques.	C (i) + (ii) + (iii)

Partie contractante
ayant soumis
la proposition
d'inscription du bien
conformément à
l'article II de la
C o n v e n t i o n

N ° d'ordre

Nom du bien

Critères auxquels
répond le bien

Jamahiriya arabe libyenne	184	Site archéologique de "Sabratha" Le Bureau a considéré que les informations présentées à l'appui de la proposition d'inscription du bien étaient insuffisantes et a recommandé l'inscription de ce bien à condition que les autorités libyennes complètent le dossier par des précisions tout à fait à jour et fournissent une définition du périmètre de protection ainsi qu'un plan d'aménagement de la ville moderne prévoyant la sauvegarde du site archéologique	Critères à identifier après réception des renseignements demandés
"	190	Site archéologique de "Cyrène"	C(ii), (iii) + (vi)
République des Seychelles	185	Atoll d'Aldabra	N(ii) + (iii) + (iv)
Sri Lanka	200	Ville sainte d'Anuradhapura	C(ii), (iii) + (vi)
"	201	Cité historique de Polonnaruwa	C(i), (iii) + (vi)
"	202	La ville ancienne de Sigiriya	C(ii), (iii) + (iv)
Tanzanie	199	Réserve de gibier de Selous	N(ii) + (iv)
Etats-Unis d'Amérique	198	Site historique d'Etat des "Cahokia Mounds" appartenant à l'Etat de l'Illinois	C(iii) + (iv)
République démocratique populaire du Yemen	192	L'ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte Le Bureau partage l'avis de l'ICOMOS que le périmètre de protection soit étendu à la vallée du "Ouadi Hadramaout"	C (iii), (iv) + (v)

.../...

B. Propositions d'inscription dont l'examen est différé

Partie contractante ayant soumis
la proposition d'inscription du bien
conformément à l'article 11 de la
Convention

N° d'ordre

Nom du bien

Algérie

197

Sidi Bou Médiène

Le Bureau demande aux autorités algériennes de redéfinir les limites et de renforcer la protection de la zone proposée pour inscription

Mali

117

Parc national de la Boucle du Baoulé

Le Bureau a différé l'examen de cette proposition en attendant les conclusions de la récente mission de l'UICN

Sri Lanka

182

Réserve forestière de Sinharaja

Le Bureau demande aux autorités de Sri Lanka de renforcer la protection du site en lui accordant le statut de parc national

Pakistan

177

Réserve du dauphin de l'Indus

Le Bureau a recommandé qu'une assistance préparatoire soit accordée afin de réviser le dossier et de fournir des renseignements supplémentaires sur l'intégrité du bien.

C. Biens à ne pas prendre en considération pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

République fédérale d'Allemagne

187

Eglise Saint-Michel d'Hildesheim

Italie

175

Villas médicéennes de la région florentine

Pakistan

176

Parc national de Kirthar

"

178

Parc national de Lal Sohanra

Tanzanie

173

Vieille ville de pierre de Zanzibar

.../...

D. Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril

8. Sur la proposition du Royaume Hachémite de Jordanie, le Bureau a examiné la demande d'inscription de la "Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts" sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

9. Plusieurs membres du Bureau ont considéré que la "Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts", bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, se trouve dans la situation visée à l'Article 11, paragraphe 4 de la Convention et qu'à ce titre, il convenait de recommander au Comité son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

10. D'autres membres ont considéré que le Bureau ne disposait pas de toutes les informations susceptibles de lui permettre de formuler une recommandation.

11. Dans ces conditions, un consensus n'ayant pu être recueilli au Bureau sur cette proposition d'inscription il appartiendra au Comité, à sa 6e session, de prendre à cet égard la décision qui lui revient en tout état de cause.

12. Le Bureau recommande que la demande soit accompagnée d'un plan d'urbanisme de Jérusalem.

13. Le Bureau recommande également :

a) que l'ICOMOS et l'UICN, en relation avec l'ICCROM si nécessaire, élaborent un projet d' "orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial en ce qui concerne l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril",

b) que l'ICOMOS continue à réunir les informations concernant la proposition d'inscription relative à la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts, en vue de présenter au Comité un avis autorisé et tout à fait à jour, bénéficiant, si possible, d'une constatation d'experts.

III. DEMANDES DE COOPERATION TECHNIQUE

14. Après un échange de vues sur les principes devant guider l'évaluation des demandes de coopération, le Bureau a recommandé que le Comité envisage les moyens de faire participer le maximum d'Etats membres aux activités de coopération technique. Le Secrétariat a informé le Bureau de toutes les demandes de coopération technique reçues avant le 21 juin 1982, et du fait qu'un certain nombre d'entre elles nécessitaient des clarifications qui n'ont pas pu être obtenues parce que ces demandes étaient parvenues au Secrétariat peu avant la réunion. Le Bureau a décidé qu'à titre exceptionnel, toutes ces demandes seront présentées au Comité pour examen à sa prochaine session. Toutefois, à partir de 1983, le Bureau examinera seulement les demandes reçues avant le 1er mars de l'année en cours, cette date limite ayant été fixée par le Comité. Il a été noté que cette date limite s'applique seulement aux projets dont le coût dépasse 20.000 US \$. Les demandes portant sur des montants inférieurs peuvent être adressées à tout moment au Président du Comité qui en décide.

.../...

A. Demandes présentées au Bureau par le document CLT-82/CH/CONF.014/4

- Bulgarie - Deux demandes d'équipement pour la préservation du Cavalier de Madara et les églises de Boyana et Ivanovo.
- Ethiopie - Demande de contribution financière pour l'élaboration d'un plan de gestion pour le Parc National de Simien.
- Haiti - Demande d'équipement pour la préservation de la citadelle Henri (bien dont le Bureau a recommandé l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial).
- Honduras - Demande de contribution financière pour la mise en oeuvre d'un plan de gestion de la Réserve de la Biosphère de Rio Platano (bien dont le Bureau a recommandé l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial).
- Jordanie - Demande de services d'experts pour effectuer une étude architecturale des monuments de la Vieille Ville de Jérusalem et préparer un plan de travaux de préservation.
- Panama - Demande d'équipement et de contribution financière pour la préservation du Parc national de Darien.
- Sénégal - Deux demandes de matériel, une pour renforcer les mesures de protection dans le parc national du Niokolo Koba et une autre pour la recherche et la surveillance dans le Parc national des Oiseaux de Djoudj.
- Seychelles - Demande d'équipement pour la station de gardiennage de l'atoll d'Aldabra (bien dont le Bureau a recommandé l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial).
- Tanzanie - Demande de matériel pour les cours de formation au Collège de gestion de la Faune de Mweka.

B. Demandes en instance d'évaluation

- Honduras - Demande de services de consultant, d'équipement et de formation pour le site maya de Copan.
- Népal - Deux demandes financières, une pour la protection et la gestion du parc national de Sagarmatha, l'autre pour des actions de restauration et de rénovation dans la vallée de Kathmandou.
- Pakistan - Demande de formation et d'équipement destiné à un laboratoire et un atelier de conservation à Moenjodaro.
- Yougoslavie - Demande d'équipement pour l'Institut de protection des monuments culturels de Kotor.

.../...

IV. DEMANDE D'ASSISTANCE D'URGENCE

15. Le Bureau a octroyé une assistance d'urgence à la République démocratique populaire du Yémen : contribution de 20.000 \$ pour l'élaboration d'un plan de mise en place d'un système d'évacuation des eaux usées à l'intérieur de la ville historique de Shibam.

V. FORMATION

16. Le Secrétariat a fait rapport sur la mise en oeuvre du programme de formation et le Bureau a recommandé qu'une priorité soit accordée dans ce programme aux activités de formation de groupes, sur le plan local et au niveau régional. En ce qui concerne la formation individuelle, le Bureau a recommandé que le Fonds du patrimoine mondial finance essentiellement des bourses de perfectionnement de courte durée. En raison du coût très élevé, le Fonds ne devrait servir qu'à titre exceptionnel au financement de bourses pour des cycles complets d'études universitaires.

VI. RAPPORTS SUR L'ETAT DE PRESERVATION DES SITES INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

17. Le Bureau a examiné une proposition visant l'établissement d'un programme de rapports sur l'état de préservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Tout en étant conscient de l'utilité d'un système d'observation permanente, le Bureau a considéré que cette proposition était prématurée, dans l'état actuel des infrastructures dans la plupart des pays.

18. En vue d'obtenir, de façon périodique, des constatations sur l'état des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le Bureau a recommandé que le Comité examine les moyens d'encourager les parties contractantes à obtenir, sur le plan national, des analyses et des rapports.

VII. FORME DANS LAQUELLE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DEVRA ETRE PUBLIEE

19. Le Bureau a rappelé que c'est au Comité qu'il appartient de fixer la forme dans laquelle la Liste du patrimoine mondial doit être publiée.

20. En vue de cela, le Bureau a recommandé que les noms des biens inscrits sur la Liste et des Etats ayant proposé leur inscription soient présentés sous les titres suivants:

Nom du bien

Partie contractante ayant soumis
la proposition d'inscription
du bien conformément à
l'article 11 de la Convention

.../...

VIII. ORDRE DU JOUR DE LA SIXIEME SESSION DU COMITE

21. Pour la 6e session ordinaire du Comité, le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
4. Rapport sur la 6e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Paris, 21-24 juin 1982)
5. Rapport du représentant du Directeur général sur les activités entreprises depuis la cinquième session du Comité du patrimoine mondial
6. Listes indicatives
7. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril
8. Etat des comptes du Fonds du patrimoine mondial et budget pour l'année 1983
9. Demandes de coopération technique
10. Formation
11. Forme dans laquelle la Liste du patrimoine mondial devra être publiée
12. a) Protection et gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
b) Rapports sur l'état de préservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
13. Activités d'information du public
14. Rapports du Comité à la 22e session de la Conférence générale de l'Unesco
15. Questions diverses
16. Clôture de la réunion

IX. QUESTIONS DIVERSES

22. Après un large débat auquel ont participé les représentants des ONGs, le Bureau a recommandé qu'à l'avenir, en ce qui concerne l'évaluation des biens présentée dans les rapports établis par écrit :

- a) l'UICN veille à donner davantage d'indications relatives à la description des biens
- b) l'ICOMOS s'attache à approfondir les éléments de comparaison et à mieux dégager les critères d'intégrité du bien.

23. Pour ce qui est des "orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial en ce qui concerne l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril", le Bureau a recommandé que l'ICOMOS et l'UICN, en collaboration avec l'ICCROM, si nécessaire, élaborent pour la prochaine session du Comité un projet, d'une part sur la base des paragraphes 4 et 5 de l'article 11 de la Convention, d'autre part par référence aux paragraphes 18 à 23 des "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial" (cf. document W HC/2 révisé - octobre 1980).

24. Pour l'élaboration du projet ci-dessus mentionné et en vue de régler les frais des experts auxquels l'ICOMOS et l'UICN doivent faire appel, le Bureau a décidé de financer ces frais sur la réserve budgétaire pour imprévus et sur la base d'une estimation des dépenses qui sera approuvée par le Secrétariat.

25. Après un débat consacré au rôle du Secrétariat, le Bureau a reconnu la nécessité d'accroître le personnel chargé de la mise en oeuvre de la Convention. Il a recommandé d'une part que le Comité augmente de façon substantielle le budget accordé au Secrétariat pour renforcer son action, d'autre part que les Etats parties à la Convention recommandent pour leur part que les activités du patrimoine mondial soient soutenues également dans le cadre du budget ordinaire, notamment par un renforcement du Secrétariat.

26. Le Secrétariat a informé le Bureau sur les progrès faits dans la réalisation des travaux de promotion décidés par le Comité à sa 5e session. Le Bureau a approuvé les initiatives prises par le Secrétariat et a rappelé la nécessité d'accroître, par tous les moyens possibles, les activités d'information du public. Il a, en particulier, recommandé au Comité d'accorder une contribution financière pour la production d'un numéro spécial de la revue "AMBIO" traitant des sites du patrimoine mondial culturel et naturel. Il a souhaité que ce numéro spécial, publié en langue anglaise, puisse également être produit dans une version française et espagnole. De même le Bureau a suggéré que la revue "MONUMENTUM" consacre un numéro spécial à la Convention du patrimoine mondial. Cette suggestion a été accueillie favorablement par le Président de l'ICOMOS qui étudiera avec le Secrétariat les modalités de réalisation.

27. Le Bureau a décidé, en accord avec le Secrétariat, de fixer dans la 1ère quinzaine de novembre 1982 la date de la prochaine session du Comité.

28. En ce qui concerne le lieu de la prochaine session du Comité, le Bureau a constaté que les arrangements pour cette réunion n'avaient pas encore été fixés par les autorités du Pakistan. Il a exprimé l'espoir que ces arrangements seraient définitivement conclus très prochainement, de sorte que la réunion puisse se tenir au Pakistan comme prévu. En outre le Bureau a remercié le Royaume hachémite de Jordanie d'avoir confirmé par une lettre son invitation d'accueillir la prochaine session du Comité, au cas où le Bureau concluerait définitivement que cette réunion ne pourrait pas avoir lieu au Pakistan. En conséquence, le Bureau a invité son Président, au cas où se confirmerait l'impossibilité de tenir la réunion au Pakistan, d'entrer en consultation avec le Directeur général, en vue de l'organisation de la 6e session du Comité en tenant dûment compte de l'invitation formulée par le Royaume hachémite de Jordanie.

29. Avant la clôture de la réunion du Bureau, des lithographies montrant des vues d'Olinda, réalisées par le Prof. Aloisio Magalhaes, peu de temps avant sa tragique disparition, ont été présentées et commentées en hommage à sa mémoire.

BUREAU OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE/BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

6th Session

/

6ème Session

Paris, 21-24 June 1982

/

Paris, 21-24 juin 1982

LIST OF PARTICIPANTS

/

LISTE DES PARTICIPANTS

I. STATES MEMBERS OF THE BUREAU/ETATS MEMBRES DU BUREAU

Australia/Australie

Prof. Ralph O. Slatyer
Professor of Environmental Biology
Australian National University
Canberra

Chairman/Président

Brazil/Brésil

Mr. Augusto Carlos da Silva Telles
Directeur de la S.P.H.A.N.
Ministère de l'Education et de la Culture
Rio-de-Janeiro

Vice-Chairman/Vice-Président

Mr. Isnard G. de Freitas
Conseiller
Délégation permanente auprès de l'Unesco

Bulgaria/Bulgarie

Prof. Nicolai Gentchev
Doyen de la Faculté d'Histoire
Université de Sofia

Vice-Chairman/Vice-Président

Germany (Fed. Rep. of)/Allemagne (Rép. fédérale d')

Mr. Magnus Backes
Vice-President of the Bavarian State
Office for Preservation of Ancient
Monuments and Sites
Munich

Vice-Chairman/Vice-Président

Guinea/Guinée

Mr. Yousouf Diare
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Vice-Chairman/Vice-Président

.../...

Nepal/Népal

H. Exc. Mr. Krishna Raj Aryal
Ambassador extraordinary and plenipotentiary
of Nepal to France
Permanent Delegate to Unesco

Vice-Chairman/Vice-Président

Mr. N. D. Shrestha
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Tunisia/Tunisie

Mr. Azedine Beschouch
Maître des Recherches archéologiques
Institut national d'Archéologie
Tunis

Rapporteur

Melle Sophie Zaouche
Délégation permanente auprès de l'Unesco

II. OBSERVERS/OBSERVATEURS

A. STATES PARTIES TO THE WORLD HERITAGE CONVENTION/
ETATS PARTIES A LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Hashemite Kingdom of Jordan/Royaume hachémite de Jordanie

S. Exc. T. Masri
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de la Jordanie en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Mr. A. Al Tawil
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Senegal/Sénégal

Mr. Lamine Diakhaté
Ministre Conseiller
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mr. Henri Mendy
Conseiller
Délégation permanente auprès de l'Unesco

Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

Mr. A. H. Zoubi
Délégué permanent adjoine auprès de l'Unesco

.../...

Switzerland/Suisse

Mme S. Michl-Keller
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

United States of America/Etats-Unis d'Amérique

Mr. Judson Gooding
Cultural Attaché
Permanent Delegation to Unesco

Mr. John Kriendler
Permanent Delegation to Unesco

B. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION/ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

Arab Educational, Cultural and Scientific Organization (ALECSO)/
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science

Mr. Taher Guiga
Directeur général adjoint de la Culture

Mr. Ahmed Derradji
Représentant permanent auprès de l'Unesco

III. ORGANIZATIONS ATTENDING IN AN ADVISORY CAPACITY/
ORGANISATIONS PARTICIPANT AVEC UN STATUT CONSULTATIF

- International Council of Monuments and Sites (ICOMOS)/
Conseil international des monuments et des sites

Mr. Michel Parent
Président

Mr. Léon Pressouyre
Professeur à l'Université de Paris I

- International Centre for the study of the preservation and the restoration of cultural property (ICCROM) / Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

Mr. Gaël de Guichen
Assistant scientifique à la formation

- International Union for Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN)/
Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Mr. Dan Navid
Executive Officer
IUCN Commission on Environmental Planning and
Commission on Environmental Policy, Law and Administration

IV. SECRETARIAT

Mr. Makaminan Makagiansar
Assistant Director-General for Culture

Mr. Michel Batisse
Deputy Assistant Director-General
Science Sector

Mr. F. Di Castri
Director
Division of Ecological Sciences

Mr. S. Naqvi
Acting Director
Division of Cultural Heritage

Mr. M. El-Mugharbel
Directeur
Division des Etats arabes
Secteur de la coopération en vue du développement
et les relations extérieures

Mme S. Peigné-Tabbara
Chargé de liaison principal
Division des Etats arabes
Secteur de la coopération en vue du développement
et les relations extérieures

Mr. Daniel de San
Chief
International Standards Division
Office of International Standards and Legal Affairs

Mrs. Anne Raidl
Chief, International Standards Section
Division of Cultural Heritage

Mr. Bernd von Droste
Division of Ecological Sciences

Mrs. Margaret van Vliet
Division of Cultural Heritage

Mrs. Jane Robertson
Division of Ecological Sciences